

2024-ARA-KKP-5096

Demande de complément du 10/04/24

Objet : ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INNONDATION

Madame, Monsieur,

Je soussigné Mr VILLATTE Jean-Charles, Architecte, atteste avoir pris en compte le risque d'inondation dans le cadre du projet de construction d'une plateforme logistique située rue de Bourdon 63000 Clermont-Fd pour le compte de la société JCD, 16 rue Verte 63118 CEBAZAT.

Pour rappel, notre terrain est soumis au PPRI de l'Agglomération Clermontoise et classé en zone O aléas faible et moyens, ainsi qu'en zone Or aléas résiduels.

- Notre projet prend en compte la mise à la côte CPHE situé sur notre terrain en ayant un plancher situé à 328.55ngf. Les côtes CPHE nous concernant étant à 328.00ngf et 328.35ngf. Notre niveau de plancher se situe donc au-dessus des côtes de références.
- La plus grande longueur du bâtiment est implantée dans le sens d'écoulement des eaux.
- Les planchers seront dimensionnés pour résister aux contraintes hydrauliques.
- Le risque d'inondation sera porté à connaissance des utilisateurs et un plan d'évacuation sera installé dans les locaux.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Jean-Charles Villatte. Architecte
Associé & Cogérant de l'Atelier d'architecture Casa

